

# InfoSolidaires

L'information syndicale mensuelle  
de Solidaires Informatique  
à Sopra Steria



avril 2022

numéro 140

## DÉCÈS D'UN SALARIÉ : EXPERTISE SUR LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL SOUS LE TAPIS !

Rappel des faits : nous avons appris le suicide d'un collègue en janvier 2021, avec un an de décalage. **Solidaires Informatique** a immédiatement fait une déclaration en CSE, afin d'appeler à faire toute la lumière sur ce drame.

Une réunion extraordinaire a eu lieu le 4 février : le CSE a voté à la **quasi-unanimité** une enquête et une expertise. Le CSE a désigné un expert, le cabinet Sextant, pour mener l'expertise et nous accompagner dans l'enquête. Le CSE a également constitué deux groupes de travail, composé d'élu.e-s de tous bords, pour travailler et échanger avec l'expert.

Tout avait pourtant bien commencé, mais c'était sans compter sur la volonté de la direction de tout mettre sous le tapis.

### Concernant l'enquête sur le suicide.

La direction a refusé de réaliser une enquête tripartite avec l'expert.

Le groupe de travail a donc demandé un accompagnement de l'expert pour réaliser son enquête

La direction, qui refuse de reconnaître que c'est un accident du travail, envers et contre la CPAM, se permet en plus de faire pression sur notre expert pour diriger l'expertise vers des causes privées.

La direction, ainsi que le secrétaire du CSE, agissent dans le dos du Groupe de travail mandaté pour influencer l'expert et modifier le contenu de la convention, afin de minimiser la portée de l'enquête et ainsi empêcher de détecter une éventuelle responsabilité de l'entreprise.

L'expert, face à l'attitude de la direction et du secrétaire du CSE, ne s'estimait plus en capacité de mener la mission que lui a confiée le CSE via le Groupe de Travail.

Il a donc, dans un message daté du 5 avril, décidé de jeter l'éponge, c'est-à-dire de renoncer à cette enquête.

Ces tractations déloyales sabotent le travail des élu.es qui souhaitent faire la lumière sur cette affaire douloureuse.

## LA DIRECTION NE VEUT PAS SAVOIR, TRAIID-UNION NON PLUS !

Si vous pourriez certifier  
ici, que vous ne  
poursuivrez pas l'entreprise...



### Concernant l'expertise sur les souffrances psychologiques au travail (dites RPS).

Faisant suite au décès d'un salarié, au refus de la direction de nous en notifier, faisant suite aux différentes remontées des élu.es de cas de burnout, d'épuisement mental, d'arrêts de travail, d'alertes pour harcèlement, ... :

Les élu.es avaient voté en février une expertise sur les RPS avec un focus sur le Télétravail pour risque grave.

En mars, les élu.es Traid-Union ont fait modifier le PV pour enlever le "risque grave" (évidemment, cela ferait payer l'expertise à la direction) ; ils préfèrent que ce soit payé par le CSE...

En avril, le secrétaire Traid Union décide même de signer une convention d'expertise, sans l'accord de personne, et contraire aux préconisations du groupe de travail mandaté.

## Présidence de l'OIT : bonne nouvelle

En ces temps troublés, la moindre bonne nouvelle semble ouvrir l'horizon et il ne faut pas boudier son plaisir. Ainsi nous venons d'apprendre que la candidate de Macron et du bloc européen, Muriel Pénicaud, ex-ministre du Travail, destructrice du Code du travail et de l'assurance chômage, n'a pas été retenue pour présider l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La préférence est allée à Gilbert Houngbo, ancien Premier ministre du Togo, reconnu comme un haut fonctionnaire chevronné au sein d'organisations comme l'ONU. Favori des travailleurs représentés au sein du conseil d'administration de l'OIT, premier Africain à présider cette organisation, il souligne l'importance de centrer les réformes sur les valeurs humaines et la justice sociale.

Croisons les doigts en espérant que cette présidence ouvre le chemin vers plus de justice et de solidarité. □



## SOUFFRANCE AU TRAVAIL : DE LA TRANSPARENCE !

Depuis des années la direction nie tout y compris les évidences :

- les risques psychosociaux;
- la souffrance au travail
- une quelconque responsabilité sur les accidents de travail;
- les différences de traitement entre les hommes et les femmes
- les écarts inexplicables de salaires;
- la gestion catastrophique des carrières;
- ...

Merci Great Place To Work qui permet de planquer le mal-être.

Solidaires informatique demande enfin à la direction de reconnaître les problèmes et de travailler dessus !

Le temps de la transparence est arrivé.

## #TRANSPARENCE GLOBALE

Contactez-nous pour témoigner, nous porterons vos dossiers !

[soprasteria.@solidairesinformatique.org](mailto:soprasteria.@solidairesinformatique.org)



### Vos contacts à Sopra HR Software :

Julien Ciry (DS et CSE)	06.61.01.95.24	Nantes
Nadine Stéphan (DS et CSE)	06.13.06.01.52	Paris
Shakir Simrick (CSE)	07.89.50.58.51	Paris
Brigitte Gratecap (CSE)	06.81.75.05.65	Paris
Laurent Leroux (CSE)	06.86.43.93.34	Paris /Lille
Catherine Charnassé-Foucault (CSE)	01.57.00.04.10	Paris

### Vos contacts à Sopra Steria I2S :

Simon Bozic (CSE)	06.66.35.72.43	Roanne
-------------------	----------------	--------

### Vos contacts à Sopra Steria Group :

Raphaëlle Collin (CSE)	07.84.05.30.31	Toulouse
Alain Chazalon (CSE)	06.75.28.23.10	Lyon
Sylvie Doussaint (CSE)	06.31.41.35.83	Bordeaux
Pascale Nahmias (CSE)	02.40.85.84.84	Nantes
Arnaud Landais (CSE)	06 72 54 24 61	Nantes
Nathalie Coulet (DS et CSE)	06.88.17.27.09	Aix
Dominique Vitali-Louzai (CSE)	04.72.18.48.22	Lyon
Eric Rigaud (CSE)	06.08.68.33.87	Aix
Arnaud Deshayes (DS)	06.62.50.92.85	Nantes
Michel Guillaume (DS)	05.34.56.70.66	Toulouse
Marie-Claude Kukla (DS)	06.17.39.12.00	Toulouse
Mohammed Ghoufraoui (DS)	07.61.16.33.30	Nantes
Thierry Fétas (DS)	06.49.75.08.41	Aix
Sandrine Ceccoli (DS)	ceccoli.steria@gmail.com	Montpellier

### Nous suivre :



NEWSLETTER : [diff-soprasteria-subscribe@listes.solidairesinformatique.org](mailto:diff-soprasteria-subscribe@listes.solidairesinformatique.org)



# SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DÉMOCRATIQUES



## PAS UNE VOIX POUR L'EXTRÊME-DROITE

L'Union syndicale Solidaires, réunie en comité national, réaffirme que l'extrême-droite est l'ennemie des travailleuses et des travailleurs, particulièrement s'agissant des droits des femmes, des étranger-es, des LGBTQI+.

Le renforcement électoral et militant de l'extrême-droite est lié aux politiques antisociales menées par les gouvernements successifs. Les gouvernements Macron au service des plus riches n'ont fait qu'augmenter le désespoir et la pauvreté.

Les politiques liberticides enferment la société dans une spirale sécuritaire. Elles sont un tremplin pour l'extrême-droite. Il n'y a aucune réponse pour améliorer nos vies chez les Le Pen et autres Zemmour qui mentent sur les améliorations sociales, en particulier les retraites. Ils et elles ne feront qu'empirer la crise sociale et la crise écologique, parce qu'elles et ils ne font que désigner des boucs émissaires, génèrent et attisent la haine, le racisme et la violence, tout en soutenant un système ultra libéral qui dénie l'existence du réchauffement climatique.

L'Union syndicale Solidaires se saisit des initiatives qui permettront d'agir contre l'extrême-droite et les politiques antisociales. Il peut y avoir des manifestations de rue au soir du 1er tour. Le samedi 16 avril commence à émerger comme date de mobilisation.

Oui, notre colère contre ce système d'exploitation et de domination est forte et légitime, mais jamais l'extrême-droite ne sera une solution : elle fait partie du système et du problème, elle le renforce même.

**L'Union syndicale Solidaires le dit avec force, "pas une voix pour l'extrême-droite".**

A la situation actuelle s'ajoute la guerre contre l'Ukraine engagée par la Russie. Solidaires participe activement à la construction de convois intersyndicaux de solidarité internationale.

Et nous n'oublions pas que le COVID se propage et tue toujours, sans que soient levés les brevets sur les vaccins et les traitements permettant ainsi aux laboratoires d'engranger toujours plus de profits et sans que ne soit mis à disposition de toutes et tous les salarié-es des masques protecteurs gratuits.

## Pour un Premier Mai rassembleur et combatif

Dans ce contexte, le Premier Mai doit être un point de ralliement et de construction d'une contre-offensive massive, porteuse d'espoirs, d'alternatives et de solidarité internationaliste.

Les travailleuses et travailleurs, en formation, en retraite ou privé.es d'emploi, avec ou sans papiers, voient tous les jours diminuer leurs ressources pour vivre. Aujourd'hui tout augmente, sauf les salaires, pensions et minima sociaux.

Les services publics, bien communs et facteurs de redistribution des richesses (santé, école...) se rabougrissent. Pendant ce temps, des centaines de milliards nous sont volés pour servir les actionnaires et gorger les paradis fiscaux.

Les annonces de nouvelles attaques contre nos retraites montrent que l'appétit des plus riches n'est jamais rassasié. L'Union syndicale Solidaires mettra toutes ses forces pour faire barrage à une nouvelle régression sociale. Plus encore, il nous faut repasser à l'offensive. L'urgence est donc à un autre partage des richesses et à des mesures fortes de progrès social pour augmenter notre protection sociale et réduire le temps de travail.

L'Union syndicale Solidaires consciente de l'urgence écologique et de la période charnière dans laquelle se trouve l'humanité œuvre déjà pour que le système capitaliste ne nous envoie pas dans le mur et réaffirme la transformation impérieuse des modes de production et de consommation.

Ancrés dans les luttes pour la défense des droits et l'amélioration du quotidien, nous portons un projet de transformation sociale, écologiste, féministe, antiraciste, internationaliste et antifasciste. C'est ce que nous porterons auprès des autres organisations syndicales et du mouvement social, en particulier de lutte et de transformation sociale.

**Par nos luttes et nos mobilisations, construisons un autre avenir !**

Déclaration du Comité national de l'Union syndicale Solidaires 6 avril 2022

# LE 1<sup>er</sup> MAI

**Un peu d'Histoire...** Le 1<sup>er</sup> Mai est une journée de lutte internationale pour la justice sociale et de solidarité. C'est un symbole toujours vivant. Cette journée n'est pas « la fête du travail ». Ce n'est pas « juste un jour chômé ». Il s'inscrit dans une histoire sociale : le 1<sup>er</sup> mai 1886, les travailleuses et travailleurs de Chicago et de tous les États-Unis se levaient pour réclamer plus de justice sociale, un temps de travail réduit, des conditions de travail décentes, bref une vie digne d'être vécue. La police leur répondait par les armes, tuant plusieurs dizaines de manifestant·e·s.

**Ce jour est un moment de solidarité entre tous ceux et toutes celles qui luttent pour leurs droits :** comme ces dernières semaines en Algérie, avec les enseignant·e·s polonais·es en grève depuis un mois, les travailleurs·euses du Brésil face à la dictature de Bolsonaro, en Turquie, en Palestine, en Hongrie, les travailleur·euses sans papiers ici en France qui veulent l'égalité des droits et être régularisé·e·s...

Ainsi le 1<sup>er</sup> Mai est un jour férié légal, pas seulement en France, mais dans plusieurs pays du monde. Selon la loi dans l'Article L.3133-4 du Code du travail, **le 1<sup>er</sup> Mai est un jour férié chômé. L'employeur n'a pas le droit d'exiger de ses employés qu'ils travaillent ce jour férié et chômé.** Dans le cas contraire, les employés peuvent parfaitement refuser de se rendre à leur poste sans s'exposer à des sanctions.

Toutefois, il existe certaines exceptions qui confirment la règle comme c'est le cas de certaines entreprises dont les activités

professionnelles ne peuvent pas être interrompues.

En revanche, si une entreprise fait travailler ses salariés un 1<sup>er</sup> Mai, il faudra qu'elle apporte des preuves comme quoi son activité professionnelle ne lui permet pas d'interrompre le travail ce jour férié (Cass. Crim. 14 mars 2006 n°05-83436).

## Le 1<sup>er</sup> Mai chez Sopra Steria

Les représentants du personnel doivent s'assurer que les travaux prévus le 1<sup>er</sup> Mai entrent bien dans le périmètre « des établissements et services qui, en raison de la nature de leurs activités, ne peuvent interrompre leur travail ». **L'employeur doit soumettre au CSE ses prévisions de travaux du 1<sup>er</sup> Mai. Le CSE doit rendre un avis.**

Chaque année les élu·e·s des Syndicats de défense des droits des salarié·e·s, dont Solidaires Informatique, s'inquiètent de voir le nombre des projets concernés augmenter et le profil des clients et des projets s'élargir jusqu'à n'avoir plus qu'un lointain rapport avec les exigences de la loi – le seul véritable critère de l'entreprise étant la demande des clients – et rappellent leur opposition de principe au travail le 1<sup>er</sup> Mai.

Malheureusement la majorité au CSE (Traid Union-S3I-CGC) se moque des symboles et explique dans l'avis qu'elle a voté « *qu'à partir du moment où le salarié est d'accord pour travailler le 1<sup>er</sup> Mai et qu'il est mieux rémunéré, les élus du CSE ne peuvent être opposés aux contraintes du 1<sup>er</sup> Mai* ».

**Faut-il en déduire qu'à partir du moment où les enfants sont d'accord, ces élus ne voient aucune raison de s'opposer au travail des enfants ?** □

# SOPRA HR SOFTWARE

C'EST QUOI CSEE TRUC ?

Que s'est-il passé au CSE Sopra HR Software ?

**VOS ÉLU·E·S SOPRA  
HR SOFTWARE  
VOUS DONNENT  
RENDEZ-VOUS LE  
MOIS PROCHAIN...**

**En savoir plus...**

Notre site Web dédié Sopra HR Software :

